

# VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MAI 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 22 mai 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 –	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 –	25 –
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 –
6 – FAUCONET David	13 –	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

**Excusés** : Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Thierry CORTADE (pouvoir à Yannick MARANDET) ; Michelle FAVRE (pouvoir à Anne CONAND) ; Stéphanie DURET (pouvoir à Chantal PIAGET) ; Alexia CEFALU (pouvoir à Emilie VITTON) ; Lucie TEIXEIRA ; Mohamed FETTAH ;

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme NOUAIS

N° 22-05-2023/21

### ACQUISITION DE LA PARCELLE AA188, voie Callisto

**Rapporteur** : Yves PAVILLET

Dans la continuité des politiques menées depuis de nombreuses années sur la Commune, le conseil municipal a approuvé lors de sa séance du 17 décembre 2018 la rétrocession de la voirie d'accès créée à l'occasion du programme immobilier « le Galilée » réalisé par la Savoisienne Habitat avenue de la Gare et l'intégration de cette voirie dans le domaine public communal.

Pour mémoire, cette voirie a été dénommée par le Conseil Municipal voie Callisto. L'acte de cession n'avait pas encore été établi et est proposé à la signature de Mme le Maire.

La délibération de 2018 mentionnait une cession à titre gratuit à la Ville de Montmélian par la Savoisienne Habitat mais l'acte n'a pas été signé à ce jour.

Aujourd'hui, l'acte de cession doit être établi entre la Ville de Montmélian et les différents copropriétaires des immeubles le Galilée.

Il est proposé au Conseil Municipal de régulariser cette situation en autorisant Mme le Maire à signer le rachat de la voirie aux différents copropriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rachat à titre gratuit de la voie Callisto, parcelle AA188, avenue de la gare aux copropriétaires des immeubles le Galilée et son intégration dans le domaine public communal.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer à cet effet l'acte d'acquisition de la parcelle AA188
- **MISSIONNE** Maître Caroline ROISSARD Notaire à Montmélián pour préparer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces de procédure.

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance



Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS